

Parc Marin des Mangroves République Démocratique du Congo



Le Parc Marin des Mangroves (76 800 ha) est situé à l'embouchure du fleuve Congo en République Démocratique du Congo. Créé en 1992 afin de protéger les zones humides du littoral atlantique congolais et des espèces uniques les peuplant, il est l'unique Aire Marine Protégée de ce pays. Ce site est par ailleurs classé zone humide d'importance internationale (convention de Ramsar) et sa création doit contribuer à la promotion du tourisme sur l'axe Kinshasa-Océan suivant le souhait exprimé en son temps par les autorités de la Région du Bas-Congo.

Hélas, ce parc est aujourd'hui gravement menacé !

Caractéristiques du Parc Marin des Mangroves

- Des forêts de mangroves composées de nombreuses essences végétales dont 3 espèces de palétuviers
- Un rivage de 40 km qui accueille chaque année des milliers de tortues marines venues pour s'y reproduire
- Une population de lamantins parcourant les nombreux chenaux composant l'estuaire du troisième plus grand fleuve au monde

Durant les 30 dernières années une prise de conscience à l'échelle mondiale de la nécessité de conserver les mangroves a poussé de nombreux pays à ériger ces forêts particulières en aires protégées. Une dynamique de protection par la sensibilisation des populations environnantes est engagée car il est maintenant reconnu que plus de 80% des ressources halieutiques intertropicales dépendent de cet écotone particulier. En effet, les mangroves sont parmi les écosystèmes les plus productifs en biomasse de notre planète.

Statut légal du Parc Marin des Mangroves

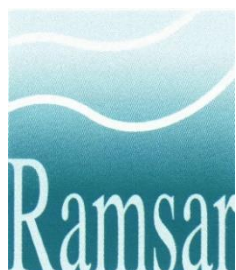
- Son existence est réelle (acte de création)
- Les motivations pour sa création sont justifiées (acte de motivation)
- Les enquêtes de vacance de terres ont été réalisées avant sa création (rapport de vacance de terres)
- Les limites définies clairement dans l'acte de création ne permettent aucune interprétation

Depuis sa création de nombreux engagements internationaux ont été pris par la République Démocratique du Congo afin de garantir l'intégrité de ce parc, citons ci-dessous les principales :

- Convention sur la diversité biologique (Convention de Rio)
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)
- Convention relative à la protection des espèces migratrices (Convention de Bonn)
- Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (Convention de Washington)

Alors comment peut-on accepter l'envahissement d'un tel site protégé par autant de textes légaux ?

CETTE PARCELLE N'EST PAS A VENDRE !!!



Parc Marin des Mangroves République Démocratique du Congo



Etat de conservation du Parc Marin des Mangroves

L'existence du lamantin est prouvée et les efforts consentis pour la préservation de cette espèce commencent à porter leurs fruits. L'évidence d'une population importante occupant le parc ressort des recherches effectuées durant les deux dernières années. Une meilleure connaissance des lieux de reproduction est maintenant acquise.

ACTION EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DES LAMANTINS	
avant 2012	<i>Population peu connues et évidence de braconnage régulier</i>
2013	<i>Multiplés campagnes de sensibilisation des populations riveraines</i>
2014	<i>3 lamantins sauvés</i>
2015	<i>4 lamantins sauvés</i>

La **translocation en écloserie des nids de tortues**, menacés par l'inondation des plages et l'érosion de celles-ci, ont permis de remettre à l'eau un nombre conséquent de tortues et de sauver ces dernières d'une mort certaine. Sur les 7 espèces de tortues marines existantes, 5 fréquentent les plages de la République Démocratique du Congo.

ACTION EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DES TORTUES MARINES	
avant 2012	<i>Population peu connues et évidence de braconnage régulier</i>
2013	<i>1055 juvéniles émergent en écloseries et sont remis à l'océan</i>
2014	<i>6016 juvéniles émergent en écloseries et sont remis à l'océan</i>
2015	<i>Plus de 12.000 juvéniles seront relâchés à l'issue de la saison de ponte</i>

Depuis 2012 la **conservation de la forêt de mangroves** couvrant le parc est mieux assurée grâce à des patrouilles régulières et aux destructions systématiques de tous les fours à charbon de bois rencontrés. Plus de 350 fours ont été ainsi détruits et de nombreuses campagnes de sensibilisation ont été effectuées pour expliquer aux populations autochtones l'importance des mangroves. Un effort est produit pour réduire les parties dégradées en replantant de jeunes palétuviers qui assurent la stabilité des îles et îlots situés à l'embouchure du fleuve Congo et garantissent de multiples refuges pour la faune halieutique de la côte, tout cela aux bénéfices des populations.

Pourquoi permettre l'urbanisation des plages ce qui détruit définitivement tous les lieux de ponte des tortues marines et qui a pour conséquence une accentuation foudroyante de l'érosion de la côte ?

Pourquoi permettre l'envahissement des zones marécageuses et humides pour y implanter une région agricole alors qu'un zonage du parc pourrait permettre l'utilisation de terres arables pour l'activité ?

NON ! CETTE PARCELLE N'EST PAS A VENDRE !!!



Parc Marin des Mangroves République Démocratique du Congo



La valeur inestimable du Parc Marin des Mangroves

- La zone A est constituée de toutes les forêts de mangroves existante en R. D. du Congo
- La zone B de savane humide et marécageuse contient tous les sites de reproduction des lamantins
- La zone B littorale constituée de la plage est le lieu de nidification des tortues marines
- Les textes légaux, tant nationaux qu'internationaux, garantissent sa conservation

Le Parc Marin des Mangroves est une zone humide d'importance internationale, en effet les zones humides de la République Démocratique du Congo protégées par leur adhésion à la convention de Ramsar sont composées de trois sites distincts, en voici la liste à ce jour :

- Le Parc Marin des Mangroves, inscription au 18 janvier 1996
- Le Parc National des Virunga, inscription au 18 janvier 1996
- Le complexe humide tropical de Ngiri-Tumba-Maindombe, inscription au 24 juillet 2008
(Il s'agit de la zone humide d'importance internationale la plus vaste au monde)

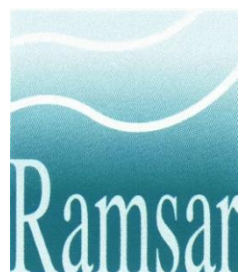
Le Rapport de la COP12 daté du 2 Janvier 2015 dressant le bilan des zones de la République Démocratique du Congo inscrites à la convention de Ramsar mentionne qu'il y a dégradation des zones humides. Hors ces zones sont protégées et financées par cette convention ratifiée. Ce rapport affirme que des mesures visant à encourager la conservation rationnelle de ces zones humides ont été prises, et que d'autres visant à supprimer les incitations perverses le sont également.

Le Parc Marin des Mangroves héberge 6 espèces de la faune congolaise inscrites à l'annexe 1 de la convention de Washington (CITES) qui en garantit la protection totale. Les 5 espèces de tortues marines et le lamantin d'Afrique sont donc totalement protégés par cette convention qui lie la République Démocratique du Congo à la communauté internationale. La convention de Bonn protégeant les espèces migratrices sauvages signée par la République Démocratique du Congo le 05 mars 1994 oblige cette dernière à sauvegarder cet habitat unique. Ce biotope accueille de nombreux oiseaux migrateurs qui viennent se reposer et se sustenter lors de leur long voyage entre les deux hémisphères.

L'envahissement du littoral du Parc Marin des Mangroves détruit la flore spécifique qui s'y trouve et ouvre une brèche aux eaux océaniques. Cet état de fait accentue fortement l'érosion de la côte congolaise qui risque de disparaître à très brève échéance. De plus, il faut souligner que la flore des plages ainsi que la mangrove forment une barrière efficace contre les tempêtes et les grandes marées qui menacent la côte périodiquement. Enfin signalons qu'un tourisme sans plage accessible ne pourra jamais être développé, la plage est un lieu public.

Peut-on alors accepter l'envahissement de toutes ces zones humides qui présentent un caractère vital pour l'avenir de la République Démocratique du Congo, de l'Afrique, et de l'humanité toute entière ?

PLUS QUE JAMAIS CETTE PARCELLE N'EST PAS A VENDRE !!!



Parc Marin des Mangroves
République Démocratique du Congo

